



Le 17 juin 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DES SÉANCES DES LUNDI 29, MARDI 30 JUIN ET MARDI 21 JUILLET 2026**

Par lettre en date du 17 juin 2026, le Gouvernement a demandé l'inscription :

- des lectures des conclusions des commissions mixtes paritaires :
 - sur la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile, en premier point de l'ordre du jour du lundi 29 juin ;
 - sous réserve de leur dépôt, sur le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense, en premier point de l'ordre du jour du mardi 30 juin ;
 - sous réserve de leur dépôt, sur le projet de loi organique relatif au renforcement des juridictions criminelles en cinquième point de l'ordre du jour du mardi 21 juillet ;
- à l'ordre du jour du mardi 21 juillet, à 14 h 30, selon la procédure d'examen simplifié, du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de passation conjointe de marché en vue de l'acquisition d'une plateforme centrale commune pour le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Lors de sa séance du mercredi 17 juin 2026, le Sénat a décidé :

- d'avancer à 15 heures le début de sa séance du lundi 29 juin ;
- de prévoir que les conclusions des commissions mixtes paritaires sur le projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes et sur le projet de loi organique relatif au renforcement des juridictions criminelles feraient l'objet d'explications de vote communes.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des lundi 29, mardi 30 juin et mardi 21 juillet 2026 s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 29 juin 2026

À 15 heures et le soir

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **réduire l'impact environnemental de l'industrie textile** (texte de la commission, n° 766, 2025-2026)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 26 juin à 15 heures

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (n° 689, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 11 juin à 12 heures

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 juin matin

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 25 juin à 12 heures

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 29 juin en début d'après-midi

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 26 juin à 15 heures

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi actualisant la **programmation militaire** pour les **années** 2024 à 2030 et portant diverses **dispositions intéressant la défense**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 29 juin à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (n° 689, 2025-2026)

SESSION EXTRAORDINAIRE 2025-2026

Mardi 21 juillet 2026

À 11 heures

- Questions orales

À 14 h 30

- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :

=> Sous réserve de son dépôt, projet de loi autorisant la **ratification** de **l'accord** de passation conjointe de marché en vue de l'acquisition d'une **plateforme centrale commune** pour le **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**

• Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : vendredi 17 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à l'**organisation**, à la **gestion** et au **financement** du **sport professionnel**

• Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

• Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles**

• Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

• Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi sur la **justice criminelle** et le **respect des victimes** et conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique relatif au **renforcement des juridictions criminelles**

- Il a été décidé qu'elles feraient l'objet d'explications de vote communes.
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi visant à **offrir des réponses immédiates** aux **phénomènes** troublant l'**ordre public**, la **sécurité** et la **tranquillité** de nos **concitoyens**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures